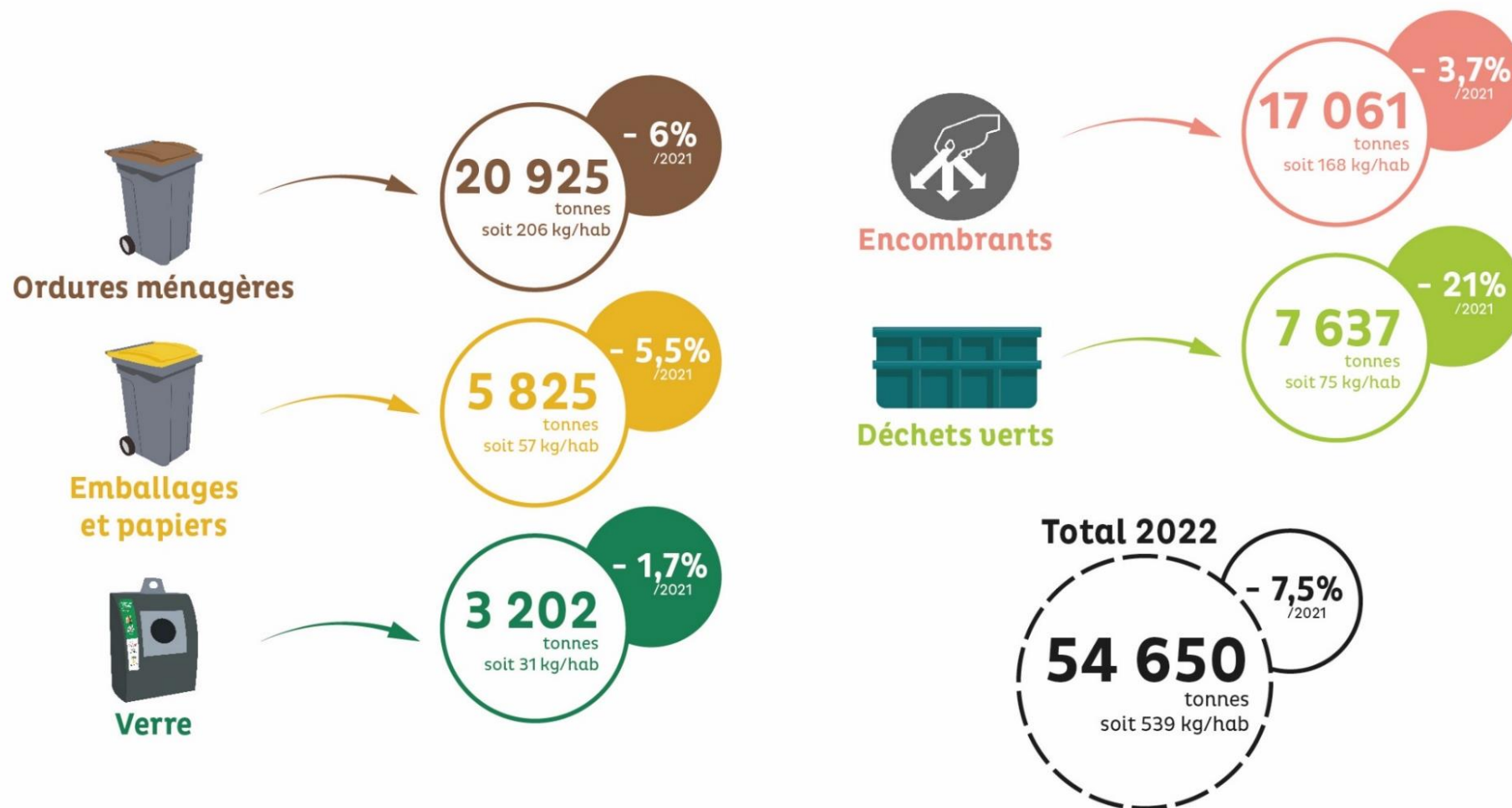


Biodéchets

Mise en œuvre du tri à la source

Rappel des chiffres de la collecte en 2022



Que sont les biodéchets ?

Les déchets alimentaires et organiques :

Épluchures, fruits, légumes, poisson, viande, œufs, arêtes, pain, fromage, thé, marc de café, déchets alimentaires, fleurs fanées, essuie-tout...



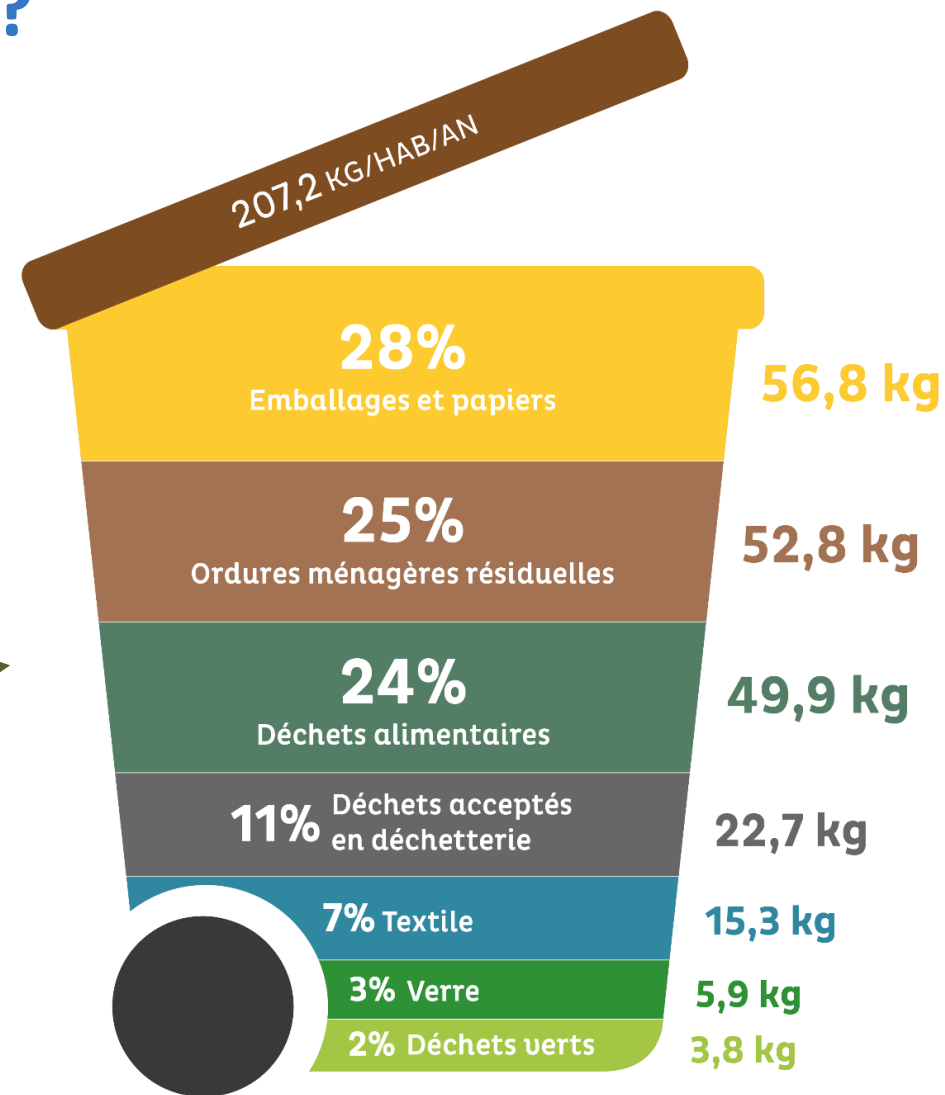
Que représentent nos biodéchets ?

**Caractérisation du contenu de nos bacs bruns
(ordures ménagères résiduelles) menée en
janvier 2023**

Par habitant sur 1 an

**49,9 kg de biodéchets dans
le bac brun**

→ potentiel de collecte et
donc de baisse des ordures
ménagères



La solution technique retenue

Contexte : Généralisation du tri à la source des biodéchets applicable au **1^{er} janvier 2024** (loi Grenelle 2 du 10/02/2020)
Concerne **tout le monde** : collectivités et administrations, ménages, professionnels, etc.

Zone urbaine et périurbaine : collecte en points d'apport volontaire
Zone rurale : compostage individuel (+ 1 PAV par commune à minima)

Les scénarios envisagés et étudiés :

- du 100% compost au 100% porte à porte, régie ou externalisé
- Choix pragmatique basé sur les coûts, du planning et de notre capacité industrielle

Options retenues et chiffres clés :

- 350 point d'apport volontaire en collecte externalisée
 - Dont 180 sur Belfort et 1 par commune à minima
- 27000 kits de précollecte (seau + sac kraft)
- 7000 composteurs (distribution gratuite)
- 1 abri-bac pour 125 foyers / 250 personnes en moyenne

Zone rurale ou périurbaine
(habitat individuel avec jardin)



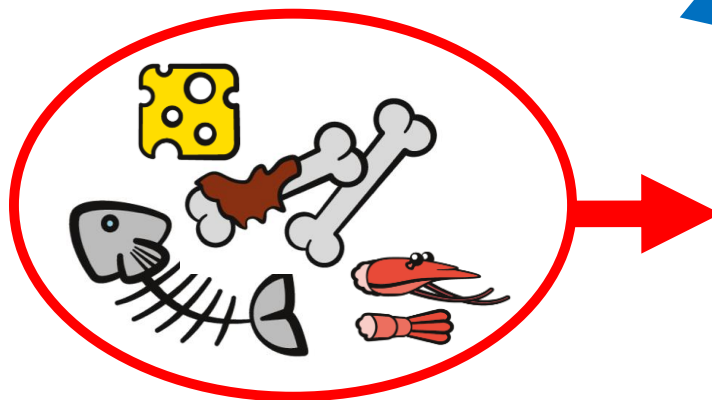
Gestion de proximité
Composteur individuel



Zone urbaine
(habitat collectif ou sans jardin)



Collecte séparée
type abris bac ou enterrés



Le matériel utilisé

En complément :

- Etude des projets de **composteurs collectifs**
- Création d'**ateliers de compostage** dans les communes par un Ambassadeur du Compost mais également dans les écoles, déchèteries etc...
- Possibilité d'obtenir du **broyat de bois** grâce au broyage des déchets verts (réduction de la collecte en déchèterie)

Composteurs individuels



Bio-seaux et sacs



Ecopoints (enterrés à définir selon marchés)

Abris bacs



Les objectifs

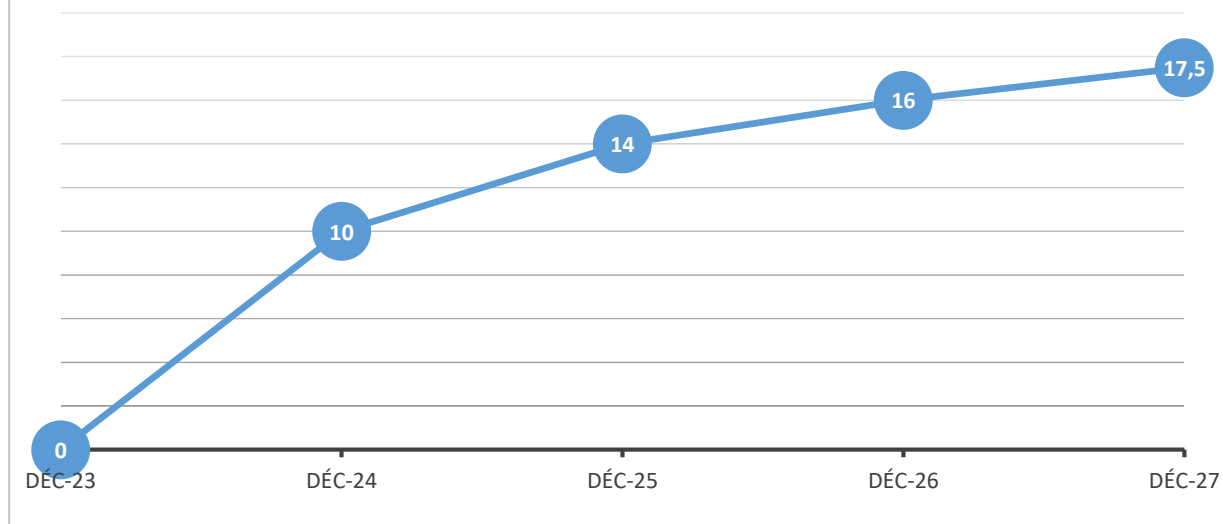
Répartition des usagers :

- 70% en écopoints
- 30% en compostage

Ambition :

- Objectif raisonnable de 25kg/hab/an pour les usagers en zone abri bac
- Soit un objectif moyen de 17,5kg/an/hab du Grand Belfort à l'horizon 2027
- 1800 tonnes de biodéchets
- Montée en cadence progressive sur 4 ans avec des leviers tels que le changement de fréquence de collecte des OM ou les actions de communication

Biodéchets collectés en kg/hab/an



Objectif de collecte :

- basé sur les résultats des collectivités qui effectuent déjà la collecte en PAV
- Et sur les résultats de la caractérisation des OM réalisée en janvier

Mise en œuvre et processus de travail avec les communes

- **Janvier** : Courrier d'information aux communes, aux élus et référents déchets
- **De fin-janvier à fin juin** :
 - Propositions d'emplacements pour chaque point de collecte (à proximité des PAV existants de préférence)
 - Groupe de travail spécifique pour Belfort
 - Validation de cette localisation en accord avec les communes (maire, services techniques)
- **Mai 2023** : présentation du projet en instance communautaire
- **De mai à octobre** : Travaux d'adaptation des emplacements (nivelage, dalle béton ou bitume 2-3m²)
- **De septembre à décembre** : installation des point de collecte
- **1^{er} janvier 2024** : lancement effectif

Pré-positionnement des 350 abris bacs

- 180 sur Belfort représentés en bleu (rayon de 150m)
- 170 hors Belfort représentés en vert (rayon de 250m)

